

CATEGORIE

☐ A

☐ B

☐ C



**DEMANDE DE PROROGATION
DE CONTRAT ARTICLE 38**

Références :

- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 38)
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires

Rappel :

Si les aptitudes professionnelles du stagiaire ne sont pas jugées satisfaisantes pour le titulariser à l'issue de la période normale du contrat, l'autorité territoriale peut exceptionnellement décider de proroger le contrat dans la limite de la durée au maximum équivalente à la période normale du contrat. Cette prorogation n'est pas prise en compte dans le calcul de l'ancienneté lors de la titularisation de l'intéressé dans son nouveau grade.

COLLECTIVITE :

AGENT

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... à

ADRESSE POSTALE :

SITUATION ACTUELLE

CATEGORIE

☐ A

☐ B

☐ C

DATE NOMINATION CONTRAT ARTICLE 38

GRADE

ECHELON

INDICE BRUT – INDICE MAJORE

RELIQUAT D'ANCIENNETE

DEMANDE DE PROROGATION

DUREE DE LA PROROGATION DE CONTRAT:

DATE D'EFFET :

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature

PIECES A FOURNIR

☐ RAPPORT CIRCONSTANCE DE LA COLLECTIVITE
DEMONTRANT L'INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

☐ ATTESTATION DE FORMATION D'INTEGRATION DELIVRE
PAR LE CNFPT

☐ BILAN TRIMESTRIEL/SEMESTRIEL

**A DEFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES
PIECES OU EN CAS D'ENVOI DES ELEMENTS APRES LA
DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ETRE PRESENTE
EN SEANCE**

CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION

Avis de la Commission Administrative Paritaire – SEANCE DU/...../.....

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DEFAVORABLE